

« Quelles sont les convictions et valeurs qui animent ma vie? »

« Je ne veux pas souffrir. »

« Je ne veux pas d'acharnement thérapeutique. »

« Je veux profiter de chaque instant. »

« Je veux que l'on tente tout pour me maintenir en vie le plus longtemps possible. »

« Quel proche pourrait représenter mes choix et être mon porte-parole? »

Vous souhaitez prendre rendez-vous?

Parlez-en avec votre équipe soignante qui se chargera de nous contacter. Nous vous rencontrons volontiers, si possible avec vos proches, pour discuter avec vous dans un cadre de confidentialité. Ce dialogue peut commencer pendant votre séjour à l'hôpital et continuer en consultation ambulatoire ou à votre domicile.

Notre consultation est couverte par l'assurance obligatoire des soins.



Service de soins palliatifs et de support

Av. P. Decker 5
1011 Lausanne - CHUV

021 314 02 88

Jours ouvrables
de 8h30 à 17h

www.chuv.ch/spl



Pour plus d'informations générales sur le projet de soins anticipé:
www.projetdesoinsanticipe.ch



Soins palliatifs et de support

Planification des soins et directives anticipées

CIR104940

CHUV 2022 | 153059





Consultation spécialisée sur le projet de soins anticipé et aide à la rédaction de directives anticipées

Vous souffrez d'une maladie incurable, chronique ou évolutive qui limite votre espérance de vie?

Vous avez des incertitudes, des questionnements ou des craintes par rapport à votre prise en charge médicale future, notamment pour la dernière phase de votre vie?

Vous souhaitez bénéficier d'un espace pour exprimer ce qui a de l'importance pour votre projet de soins?

Ce que nous vous proposons

Une écoute de vos questionnements

Un accompagnement pour déterminer vos objectifs et préférences pour les traitements et soins futurs

Une aide dans le choix d'une personne de confiance qui pourra vous représenter si la situation le nécessite (votre représentant thérapeutique)

Un soutien pour la rédaction de vos directives anticipées

Qui sommes-nous?

Une équipe de médecins, infirmiers-ères et psychologues spécialisés en soins palliatifs et formés à l'aide à la décision et à la rédaction de directives anticipées.

Nous sommes à votre disposition, que vous soyez à l'hôpital ou à domicile, ainsi qu'à celle de vos proches et des professionnels qui prennent soin de vous.

Les directives anticipées, qu'est-ce que c'est?

Les directives anticipées sont une synthèse de vos objectifs et préférences pour les traitements et soins futurs. Elles se présentent sous la forme d'un document écrit, à valeur juridique, utilisé uniquement dans le cas où vous n'auriez plus votre capacité de discernement ou ne seriez pas en mesure d'exprimer votre volonté. Ces directives donnent des instructions aux médecins et à l'équipe soignante qui seraient amenés à vous prendre en charge dans une situation d'urgence ou de fin de vie.

Ce document peut également guider et soutenir votre représentant thérapeutique dans les décisions à prendre.

Les directives anticipées abordent les différents types de soins auxquels vous consentez et surtout ceux que vous refusez (par ex: réanimation, soins intensifs, ventilation artificielle).

La démarche est volontaire et non obligatoire.